



©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Plus de 18 000 étudiants sont inscrits dans les sections de techniciens supérieurs pour l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) proposé dans **16 spécialités en agriculture et agroalimentaire**. La formation du BTSA ouvre sur l'environnement, le monde animal et végétal, le développement durable, l'agriculture biologique, les nouvelles technologies, la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, le développement et l'animation des territoires ruraux. Le développement économique des territoires, l'aménagement des espaces naturels et leur préservation sont au cœur du référentiel de qualifications et de compétences spécifiques au diplôme national du BTSA. **L'admission en BTS est sélective, sur dossier.**

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) prépare **en deux ans**, après un Baccalauréat ou l'équivalent dans un lycée public ou privé, aux métiers de nombreuses entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement, des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des produits de la pêche, de l'aquaculture, de l'agroalimentaire, du paysage et de l'environnement. Il permet une professionnalisation grâce à des mises en situation professionnelle et des travaux pratiques sur l'exploitation ou dans un atelier technologique dans de nombreux secteurs : agriculture, agroalimentaire, aménagement, forêt, paysage et horticulture, commercialisation, services en milieu rural...

Le cursus du BTSA se caractérise par la **découverte de l'exploitation ou entreprise** avec des stages de 12 à 16 semaines, **l'accompagnement** avec des enseignants

disponibles et pluridisciplinaires (travaux pratiques, accompagnement au projet personnel et professionnel...) et **une insertion rapide** et directe dans la vie active : le taux d'insertion dans la vie professionnelle, après l'obtention du BTSA, est de 90%

International

Les étudiants inscrits en BTSA peuvent participer au programme européen GéCo-GLEN (Génération Coopération - *Global Education Network*) et recevoir une bourse de 1 200 € pour les frais de déplacement. Il comporte un stage de trois mois en binôme européen, dans un pays d'Afrique ou d'Asie, et en Europe trois séminaires de formation de quatre jours au développement et à la solidarité internationale.

<http://glen-europe.org>

Les spécialisations du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

SECTEURS DE LA PRODUCTION

- Agriculture des régions chaudes (développement)
- Agronomie (productions végétales)
- Aquaculture
- Productions animales
- Production horticole
- Systèmes d'exploitation (analyse et conduite)
- Viticulture-œnologie

SECTEURS DE L'AGROÉQUIPEMENT

- Génie des équipements agricoles

SECTEURS DE LA TRANSFORMATION

- Analyses agricoles, biologiques et biotechnologies
- Sciences et technologies des aliments, *spécialités* :
 - Aliments et processus technologiques
 - Produits céréaliers
 - Produits laitiers

- Viandes et produits de la pêche

SECTEURS DE L'AMÉNAGEMENT

- Aménagements paysagers
- Gestion forestière
- Gestion et maîtrise de l'eau
- Gestion et protection de la nature

SECTEURS DU COMMERCE

- Technico-commercial, *champs professionnels* :
 - Agrofournitures
 - Animaux d'élevage et de compagnie
 - Jardin et végétaux d'ornement
 - Produits alimentaires et boissons
 - Produits de la filière forêt bois
 - Vins et spiritueux

SECTEUR DU SERVICE

- Développement, animation des territoires ruraux

Les poursuites d'études sont possibles en Licence professionnelle ou en classes préparatoires au concours des Grandes Écoles d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes.



©Xavier Remongin/Min.Agr.Fr



©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr



©Xavier Remongin/Min.Agr.Fr



©Xavier Remongin/Min.Agr.Fr

Liens utiles

- Formations aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires : <http://www.educagri.fr>
- Enseignement agricole français, liste des BTS du secteur agricole : <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa.html>
- Liste des BTS classés par thème : <http://www.orientation.fr/liste-des-bts.html>
- Liste des spécialités et des référentiels des BTS : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>
- Liste et coordonnées des établissements proposant une préparation aux BTSA : <http://www.campusfrance.org>>Trouvez votre formation>Niveau Licence>BTSA
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : <http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole>
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>>Formation et diplômes>BTS
- Programme européen GéCo-GLEN : <http://glen-europe.org>
- Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : <http://www.cncp.gouv.fr>



BON À SAVOIR

- Le Brevet de Technicien Supérieur (BTSA) est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui s'inscrit dans le système européen LMD. Aux unités d'enseignements sur deux années de formation, des crédits européens sont ainsi associés pour un total de 120 ECTS.
- Pour l'admission en BTSA, les étudiants doivent justifier d'un Baccalauréat (technologique, professionnel, général) ou d'un diplôme équivalent d'accès aux études supérieures. Les candidats justifiant d'un niveau ou d'un diplôme de 2 années d'études supérieures peuvent bénéficier d'une admission directement en 2^e année.
- Le BTSA se prépare dans les lycées publics ou privés, ainsi que dans les écoles d'enseignement technique privées. La procédure d'admission est organisée par l'établissement d'accueil avec une commission constituée de professeurs de la spécialité agricole demandée. Lorsque le dossier est en cohérence avec une spécialité demandée, mais n'a pas fait l'objet d'une admission, le candidat peut demander une affectation dans une autre spécialité.
- Les frais de scolarité varient selon le statut des établissements : lycées publics (frais d'inscription seulement), lycées privés sous contrat avec l'État (entre 300 et 900 €) ou autres établissements hors contrat (entre 1 500 et 4 500 €). Lors de la préinscription en BTS, les frais de dossier et de tests d'environ 100 € ne sont jamais remboursés.